La démarche qualité appliquée aux Plateformes Technologique Focus sur la réalisation opérationnelle selon ISO9001

La réalisation opérationnelle selon ISO9001v2015, en 4 étapes

1. AVANT LA COMMANDE / LA RELATION CLIENT

- Éviter de livrer une prestation non satisfaisante
- Eviter les conflits après livraison
- Eviter une image négative de l'entreprise-service

- Objectif/enjeux

Comment?

- > Bien analyser le besoin client avant d'y répondre
- Bien connaître ses compétences et autres ressources (équipements notamment) disponibles
- Prendre en compte les éventuelles exigences réglementaires applicables
- Suivre et conserver l'ensemble des informations échangées avec le client afin
 - * de s'assurer de leurs bonnes compréhensions par chacun
 - * de s'assurer de notre aptitude à y répondre d'une manière satisfaisante

<u>Outils</u>

→ Fiche « expression du besoin » et « Validation du besoin »

2. LA PREPARATION DE LA COMMANDE

- Éviter les imprévus
- Optimiser les informations échangées avec le client / les fournisseurs/sous-traitants

Objectifs / Enjeux

Comment?

- ➤ Effectuer une Revue de la disponibilité de toutes les ressources nécessaires (moyens humains, équipements, fournitures, moyens financiers, sous-traitance, etc...) à sa réalisation dans les conditions convenues (délai, coût, etc...)
- Conserver le résultat de cette revue
- Notifier toute modification par rapport au Cahier des Charges/Offre initial(e)
- Communiquer avec le client

Outils

- → Fiche de « validation des besoins »
- → Fiche de couts
- → Planification
- → Cahier des charges
- → Devis et CGV (détail du devis + propriété, confidentialité, garantie, assurances, litiges...)

3. LA REALISATION DU SERVICE OU DU PRODUIT

- Maîtriser son cœur de métier
- Assurer la constance de réalisation
- Etre sûr de ses processus (équipements conformes, méthodes opératoires valides)

_Enjeux / Objectifs

- Assurer la disponibilité des preuves de conformité de la réalisation
- Assurer la protection de ce qui pourrait être fourni par le client
- Assurer la non détérioration du produit ou service

Comment?

- Utiliser des équipements conformes
- Mettre en œuvre des processus, méthodes opératoires connus et maîtrisés
- Suivre les processus définis avec le client
- Notifier les modifications éventuelles
- Communiquer avec le client lorsque nécessaire

Outils

→ Procédure de réalisation (Evénements, Acteurs, Actions à entreprendre)

4. LA VERIFICATION DU SERVICE OU DU PRODUIT

- S'assurer que le résultat, le produit correspond bien à ce qui était convenu et attendu
- Eviter l'envoi d'un produit non-conforme

Objectifs / Enjeux

Comment?

- Effectuer des vérifications/validations à l'issue des étapes clés (= jalons nécessaires identifiés dans le Cahier des Charges)
- Conserver les résultats de ces vérifications/validations
- Mettre en place des actions correctives lorsque des anomalies sont détectées
- Communiquer avec le client
- S'assurer de l'acceptation du client à chaque étape de validation et/ou en cas de modification/correction nécessaire

Outils

- → Compte-rendu de revues de projet
- → Révision concertées des plannings
- → Fiche livrable

Et pour terminer : la satisfaction client = objectif 1^{er} affiché d'une démarche qualité Objectifs / Enjeux

 Prendre en compte la perception des clients pour progresser / améliorer l'efficacité du fonctionnement

Comment?

- Mettre en place un/des outils simples et adaptés pour recueillir le niveau de satisfaction client
- Analyser les informations issues de la satisfaction client = données permettant d'améliorer ses processus, ses méthodes

ATELIER COUT

1- Le calcul du coût pourquoi?

- Baser le prix de vente sur le coût de revient
- Maitriser ses dépenses
- Éviter les situations de concurrence déloyale

(Bonnes pratiques : rester dans ses missions (image), prix du marché,...)

2- Les couts considérés

■ Coûts directs

- Coûts de personnels titulaires (Difficulté du suivi des temps)
- Coûts de personnels recrutés spécifiquement
- Coûts de fonctionnement et de prestation
- Coût de fonctionnement et d'amortissement des équipements (Valeur d'achat / durée d'amortissement / surface occupée / entretien annuel (contrat annuel, maintenance courante) / consommables / coûts fluide (électricité, eau, gaz, ...) / ...

Coût annuel \rightarrow coût horaire (fonction du nombre d'heure d'utilisation : p.e. 1 366 h [85% de 1 607 h])

■ Coûts indirects

- Coûts de personnels administratifs et techniques
- Frais d'environnement des personnels admin. et tech. (photocopies, téléphone, ...)
- Frais d'infrastructure (entretien, maintenance, bâtiment,...)
- Frais spécifiques (qualité, ...)

Les couts indirects sont établis à partir de la comptabilité de l'établissement et répercutés

- Soit dans le coût horaire des permanents [p.e. Etablissement X : 42%] et des personnels spécifiques [p.e. 2,5€/h]
- Soit sous forme de coût par m2 et par h

Remarque : La fiche de calcul du coût est un document interne à ne pas transmettre au client

■ Marge

3- Différentes situations de travail avec l'entreprise

- Action de rapprochement « Ecole »-Entreprise et à but pédagogique
 - Une obligation de moyens (prix ≥ frais supportés par la PFT)
- Action de transfert
 - Avec obligation de résultat (prix = coût complet + marge)
 - Avec obligation de moyens (coût complet + marge ≥ prix ≥ frais supportés par la PFT en fonction du partage des résultats)

4- Prestations sur mesure / sur catalogue

- Sur mesure : prototypes, préséries; études de faisabilité; contrats d'études...
- Sur catalogue : analyses; essais; mesures; contrôles et examens

5- Types de prestations (Service/ R&D / Recherche)

<u>Service</u>. Réalisation d'études, d'analyses, de travaux effectués à la demande d'un tiers avec un cdcf n'impliquant aucune démarche créative et faisant appel à un savoir-faire maîtrisé par la PFT avec obligation de résultats;

La totalité des frais de l'étude est supportée par le bénéficiaire, et la propriété des résultats est acquise au bénéficiaire de la prestation.

R&D. Exploitation de connaissances et de savoir-faire dans un but finalisé à la demande d'un partenaire industriel qui nécessité d'une démarche créative de la part de la PFT;

(Incidence sur le prix de vente);

- Obligation de moyens et non obligation de résultats ?
- Le contrat de R&D peut aboutir à des résultats brevetables. La propriété des résultats peut être cédée à l'industriel ou partagée entre l'industriel et la PFT en fonction des négociations

Recherche. Programme scientifique défini et réalisé en commun par l'industriel et la PFT (défini par ses objectifs, ses modalités, le type de résultats attendus,...);

- Obligation de moyens et non une obligation de résultats
- Peut aboutir à la prise de brevets ou de tout autre titre de propriété industrielle;
- La propriété des résultats peut revenir à la PFT ou être partagée en fonction du niveau d'investissement (intellectuel et financier) de l'un et l'autre des partenaires.